

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 10 mètres 2010/2011

27 novembre 2010 / 4 - 5 - 11 décembre 2010

**ATTENTION le 27 / 11 / 2010 Pistolet standard vitesse et arbalète field
11 / 12 / 2010 Championnat de France des clubs Départementaux**

Saint Priest Gymnase CONDORCET rue Edmond Rostand Tel : 04 78 21 72 64

=====

I - GENERALITES

L'accès à l'échelon départemental est libre. La procédure et les dérogations seront faites selon le règlement Fédéral de la S.E.C. Pour participer aux championnats les tireurs doivent être munis de la **licence** de la **saison** en **cours signée du médecin** ou d'un **certificat médical** attestant leur aptitude au tir sportif. **Attention** seul les tireurs, dont les clubs auront acquitté leurs licences auprès de la Ligue pour être assurés, pourront tirer. Il n'aura pas de dérogation.

II - INSCRIPTIONS : DATE LIMITE : 30 octobre 2010

ATTENTION AUCUNE INSCRIPTION NE SERA RETENUE APRES CETTE DATE

Montant : 10 Mètres - 20 ans **8,00 €** + 20 ans **15,00 €** **Equipe gratuite**

Attribution des médailles : Individuel, minimum 3 tireurs, dans la même discipline pour les catégories dames et seniors
Equipes : minimum 3 équipes dans la même discipline pour les catégories dames et seniors

IMPORTANT :

L'inscription aux départementaux est faite sous la responsabilité des directeurs techniques des clubs. Il vous est demandé de bien vous assurer que les règles de sécurité sont bien connues et appliquées par vos compétiteurs.

Pour les inscriptions, remplir:

- 25 Une feuille pour les disciplines 10 mètres toutes catégories confondues (une seule équipe par catégorie dans chaque discipline). Vous trouvez au verso de la feuille d'engagement une suite pour inscrire vos tireurs si la première page ne vous suffit pas.
- 26 **Attention** : Pour affecter les tireurs dans les séries on prendra en compte les vraies contraintes (ceux qui travaillent le samedi par exemple), puis les autres dans l'ordre des arrivées.

IMPERATIF :

Pour chaque tireur engagé : NOM, PRENOM, Numéro de LICENCE + LETTRE CLE, DATE DE NAISSANCE, CATEGORIE du tireur, CATEGORIE de SURCLASSEMENT, saisir ET si le tireur est étranger dans la colonne "ET".

Pour le club : Coordonnées et téléphone du responsable des engagements.

Pour les surclassements individuels, inscrire la catégorie dans la colonne de la discipline surclassée. Exemple : S1 dans la colonne "Pist".

Règlement des inscriptions

Par chèque global à l'ordre du **COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU RHONE**

Remplir la colonne PRIX et faire les totaux sur la feuille d'inscriptions

Inscriptions et chèque à adresser à :

CECILLON Gérard 4 impasse Viard 69004 LYON

Tél.: 06/86/36/93/17 – Email : www.cecroche@free.fr

